

Réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé d'Auvergne  
M VENZAC, S MAQUINGHEN

# Les interruptions volontaires de grossesse en Auvergne

Juin 2014



Observatoire Régional de la Santé d'Auvergne  
58 allée du Pont de la Sarre  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél. 04 73 98 75 50 Fax 04 73 91 55 84  
[www.ors-auvergne.org](http://www.ors-auvergne.org)



Ce travail a été effectué avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne dans le cadre du programme de travail 2014 de l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne.

Les interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été autorisées en France par la loi Veil du 17 janvier 1975. Selon les estimations, 209 300 IVG ont été réalisées en France métropolitaine en 2011. Ce nombre est stable depuis 2006, après une dizaine d'années de hausse entre 1995 et 2006. D'après les données provisoires, les IVG n'ont pas augmenté au cours des derniers mois de 2012. En 2011, le nombre d'IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans s'établit à 14,6 en France métropolitaine<sup>1</sup>.

## Méthode et sources de données

Trois sources de données (cf. encadré) existent actuellement concernant les IVG réalisées chaque année : la statistique annuelle des établissements (SAE), le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et les bulletins d'interruption de grossesse (BIG).

Dans cette étude, l'estimation globale du nombre d'IVG par département et établissement est effectuée grâce à l'analyse de la SAE 2012. Cette source décrit l'activité des établissements de santé quelle que soit l'origine géographique de la patiente. Les données issues de la SAE correspondent donc à des données **enregistrées** (cf. encadré définition p.8).

L'analyse de la SAE est complétée par les données du PMSI<sup>2</sup> 2011 qui permettent de connaître l'âge de la patiente ainsi que son lieu de résidence. Le PMSI permet donc d'obtenir des données **domiciliées**.

L'analyse des BIG n'a pas été possible, les bulletins n'étant pas disponibles au niveau régional lors de la réalisation de cette étude.

Cette étude recense les IVG pratiquées dans un établissement de santé et non celles pratiquées en médecine de ville. Les établissements de santé devraient renseigner dans l'enquête SAE le nombre d'IVG réalisées par les médecins de ville conventionnés avec l'établissement. Toutefois, cette information est loin d'être exhaustive à ce jour. Le nombre d'IVG présenté dans ce document est donc sous-estimé par rapport au nombre total d'IVG pratiquées dans la région.

Enfin, les interruptions médicales de grossesse<sup>3</sup> (IMG) ne sont pas prises en compte dans cette étude.

### Sources de données IVG

☞ La statistique annuelle des établissements (SAE) : la SAE est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé publics et privés installés en France. L'estimation globale du nombre d'IVG est issue de la SAE qui est une source fiable et régulière. Elle présente cependant l'inconvénient de ne fournir que des informations sur les effectifs et les techniques d'interruption. De plus, cette source étant basée sur du déclaratif, certaines informations, notamment sur les délais de prise en charge ou les IVG réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse, ne sont pas toujours bien renseignées par les établissements.

☞ Les données issues du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) : l'objet du PMSI est de répertorier tous les actes médicaux de l'ensemble des établissements hospitaliers et leur coût afin de déterminer les profils des dépenses des établissements, d'établir leur budget et de surveiller les tarifs pratiqués. La couverture du PMSI reste moins exhaustive que celle de la SAE mais permet cependant de connaître l'âge de la patiente ainsi que son lieu de résidence.

☞ Les bulletins d'interruption de grossesse (BIG) : le remplissage des bulletins est prévu par la loi de 1975. Les Agences régionales de santé (ARS) distribuent les bulletins aux établissements hospitaliers, les médecins les remplissent, les ARS les collectent et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut national des études démographiques (Ined) en assurent l'analyse. La collecte des bulletins n'est pas exhaustive mais ceux-ci présentent l'avantage de fournir des renseignements complémentaires sur la durée de gestation, les grossesses antérieures, la situation professionnelle...

<sup>1</sup> Drees. *Les interruptions volontaires de grossesse en 2011*. Études et résultats. N° 843. Juin 2013.

<sup>2</sup> Le code des IVG correspond au diagnostic principal « O04 : Avortement médical » complété par le diagnostic associé « Z640 : difficulté liée à une grossesse non désirée ».

<sup>3</sup> Une interruption médicale de grossesse désigne une interruption de grossesse pratiquée volontairement lorsque la poursuite de la grossesse met en péril la santé de la femme ou lorsque le fœtus est atteint d'une malformation grave et non curable. La décision de recourir à l'IMG appartient aux médecins et au couple concerné.

## Taux de recours à une IVG et évolution depuis 2006

D'après la base SAE, en 2012, 2 967 IVG ont été pratiquées dans la région, soit un taux de recours de 10,7 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Le taux de recours à une IVG est plus faible en Auvergne qu'en France métropolitaine : 177 643 IVG ont été pratiquées en France métropolitaine en 2012, soit un taux de recours de 12,5 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

D'après la base du PMSI, les femmes domiciliées en Auvergne ont été concernées par 3 109 IVG en 2011, soit un taux de recours de 11,1 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans la région. Plus de 9 IVG sur 10 ayant concerné les femmes domiciliées en Auvergne ont été pratiquées dans la région.

**Tableau 1 - Nombre d'IVG en Auvergne selon la SAE et le PMSI de 2010 à 2012**

	2010	2011	2012
SAE (données enregistrées)	3 135	3 082	2 967
PMSI (données enregistrées)	3 109	3 055	nd
PMSI (données domiciliées)	3 146	3 109	nd

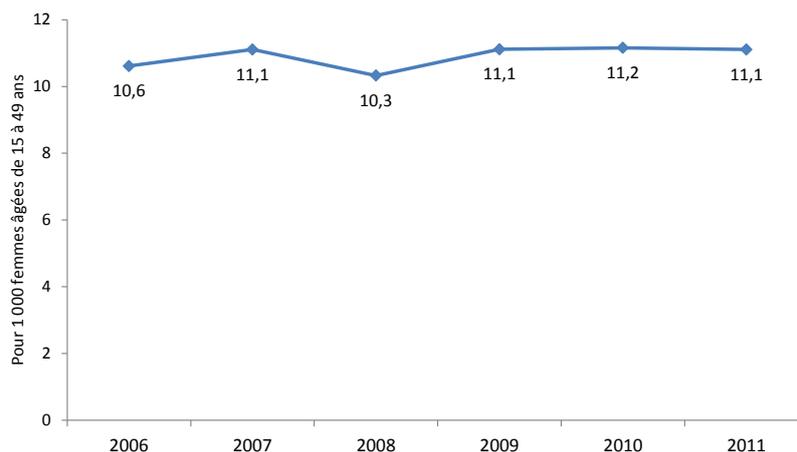
nd : données non disponibles

Sources : SAE - Base administrative, PMSI

Exploitation ORS Auvergne

D'après le PMSI, depuis 2006, le taux de recours à une IVG est resté relativement stable en Auvergne : il est passé de 10,6 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées en Auvergne en 2006 à 11,1 ‰ en 2011.

**Figure 1 - Taux de recours à une IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans domiciliées en Auvergne de 2006 à 2011**



Sources : PMSI MCO, Insee

Exploitation ORS Auvergne

En 2011, les établissements de santé de la région pratiquant des IVG reçoivent majoritairement des femmes domiciliées en Auvergne : 95 % des IVG pratiquées en Auvergne concernent des femmes domiciliées dans la région, 3 % viennent d'un département limitrophe à la région et 2 % d'un autre département.

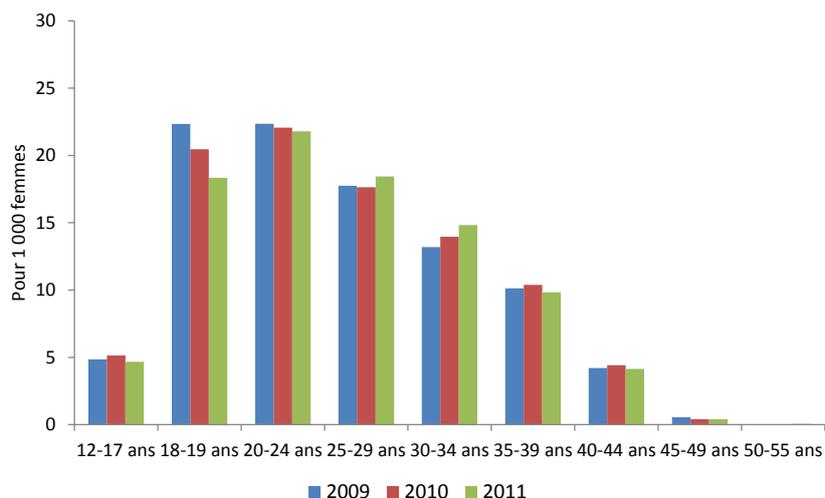
## Un quart des IVG chez les 20 - 24 ans

En 2011, les Auvergnates ayant eu recours à une IVG sont, en moyenne, âgées de 27,4 ans. L'âge de ces femmes varie de 12 ans à 55 ans. Un quart de ces femmes sont âgées de 20 à 24 ans et 21 % sont des femmes âgées de 25 à 29 ans. Dans 3 cas sur 10, ces femmes sont âgées de 30 à 39 ans.

En Auvergne, comme en France métropolitaine, ce sont les femmes de 20 à 24 ans qui ont le plus recours à une IVG (21,8 IVG pour 1 000 femmes âgées de 20 à 24 ans), suivies des femmes de 18 ou 19 ans (18,4 ‰) et des femmes âgées entre 25 et 29 ans (18,4 ‰). Au-delà de 40 ans, la part d'IVG diminue fortement (figure 2).

En 2011, 201 IVG, soit plus de 6 % des IVG, ont été réalisées sur une femme mineure. Le taux de recours à une IVG est resté stable depuis 2009 dans cette population : il est passé de 4,9 pour 1 000 femmes de 12 à 17 ans en 2009 à 4,7 en 2011. Il faut noter que le recours à une IVG est moins fréquent chez les mineures que chez les jeunes filles de 18-19 ans.

Figure 2 - Taux de recours à une IVG selon l'âge en Auvergne de 2009 à 2011



Sources : PMSI MCO, Insee

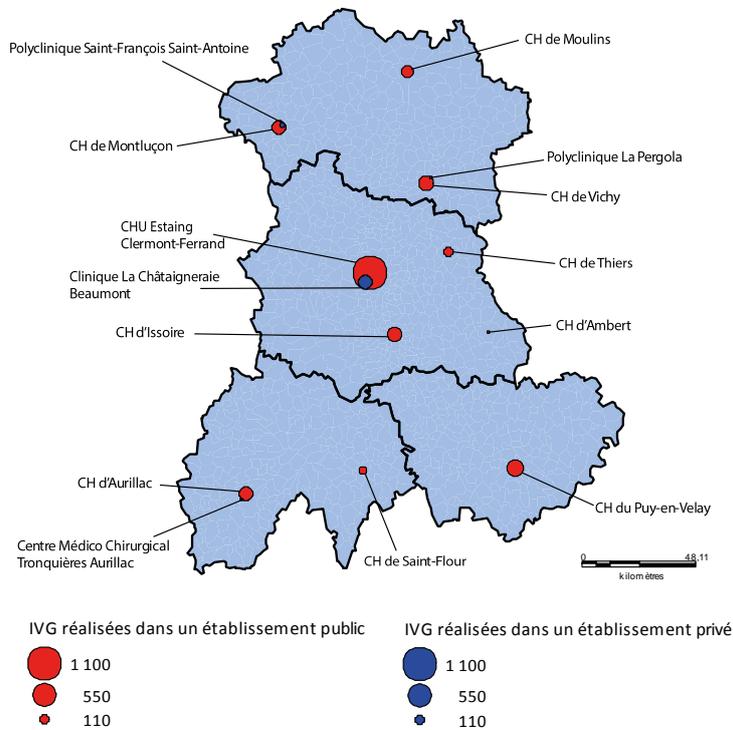
Exploitation ORS Auvergne

### Des IVG majoritairement réalisées dans des établissements publics

En 2012, quatorze établissements ont pratiqué au moins une IVG en Auvergne : cinq se trouvent dans l'Allier, cinq dans le Puy-de-Dôme, trois dans le Cantal et un en Haute-Loire. Parmi ceux-ci, dix sont des établissements publics et quatre des établissements privés.

En Auvergne en 2012, plus de 90 % des IVG sont réalisées dans un établissement public et 9 % dans un établissement privé : cette répartition est légèrement différente de celle rencontrée en France métropolitaine où 80 % des IVG sont réalisées dans un établissement public et 20 % dans un établissement privé. Le désengagement des établissements privés dans cette activité peut sans doute s'expliquer par le fait que l'IVG demeure pour les établissements hospitaliers une activité déficitaire<sup>4</sup>.

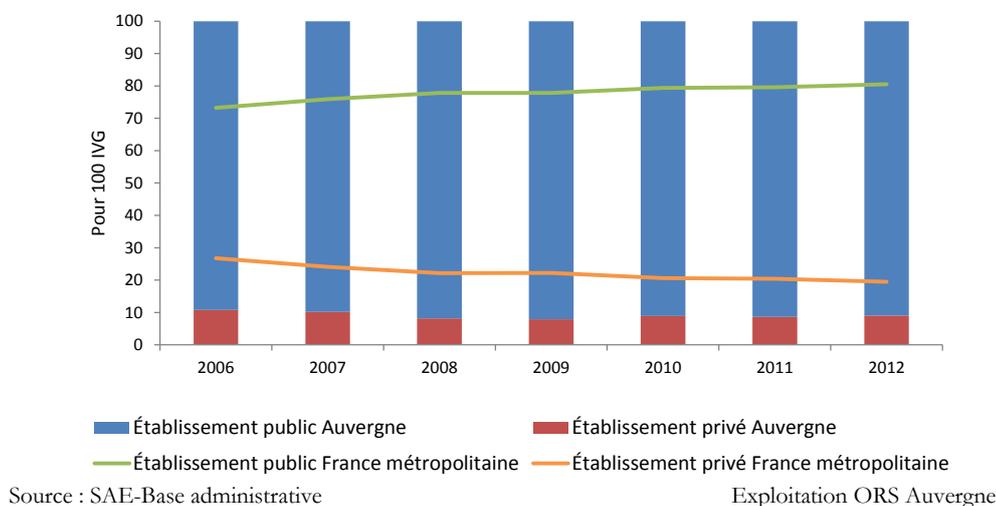
Carte 1 - Établissements ayant effectué des IVG dans la région Auvergne en 2012



<sup>4</sup> Aubin C, Jourdain Menninger D, Chambaud L. *Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001*. Igas, octobre 2009.

Entre 2006 et 2012, la répartition selon le type d'établissement réalisant des IVG est restée relativement stable en Auvergne. En France métropolitaine, la part d'IVG réalisées dans un établissement public a augmenté et la part d'IVG réalisées dans un établissement privé a diminué.

**Figure 3 – Répartition des IVG réalisées selon le type d'établissement de 2006 à 2012 en Auvergne**

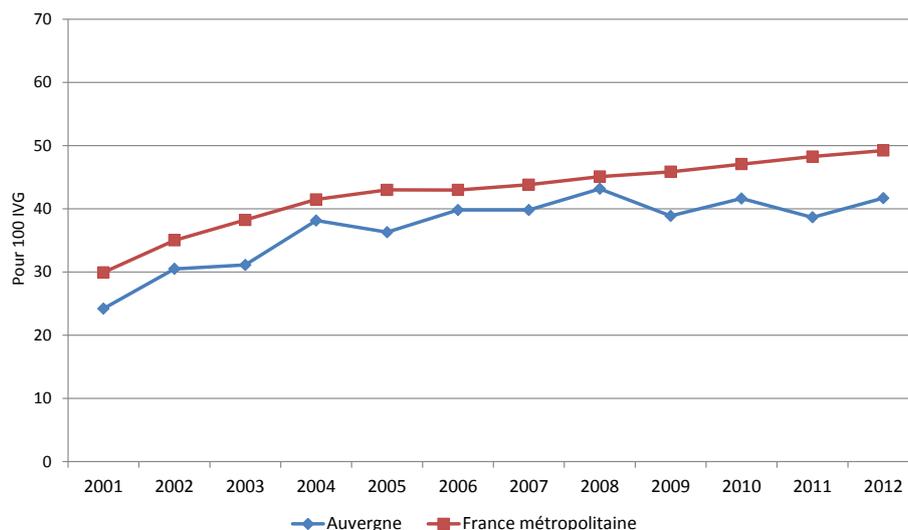


### Une part d'IVG médicamenteuses moins importante qu'en France métropolitaine

La méthode médicamenteuse a constitué une avancée très importante, dans la mesure où elle offre une alternative nouvelle permettant d'élargir le choix des femmes. Bénéficiant d'une image a priori attractive auprès des femmes, d'une tarification moins désavantageuse pour les établissements hospitaliers et présentant pour eux de moindres contraintes d'organisation, cette technique présente une forte dynamique de développement<sup>5</sup>.

En 2012, 1 237 IVG soit 41,7 % des IVG réalisées en Auvergne dans les établissements de santé étaient des IVG médicamenteuses. Cette part est moins importante que celle enregistrée en France métropolitaine (49,2 %).

**Figure 4 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2001 à 2012 en Auvergne**



Source : SAE-Base administrative  
\* Données enregistrées

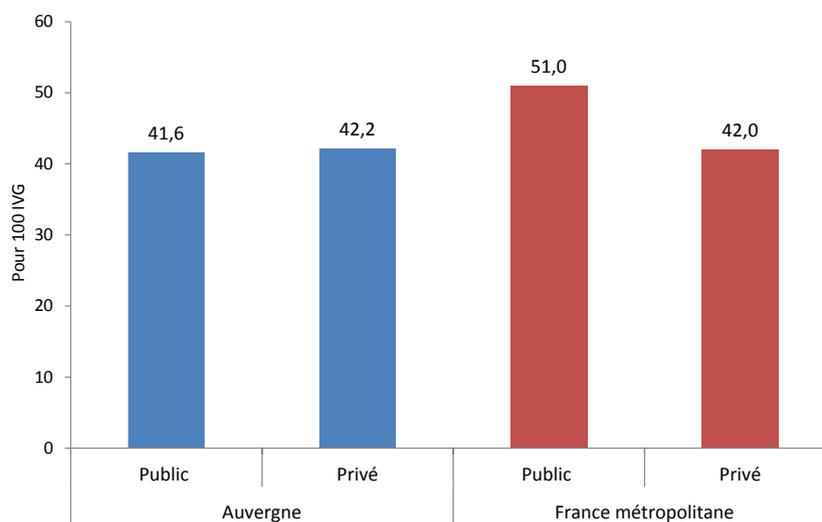
Exploitation ORS Auvergne

<sup>5</sup> Aubin C, Jourdain Menninger D, Chambaud L. *La prise en charge des interruptions volontaires de grossesse*. Igas, octobre 2009.

Depuis 2001, le nombre d'IVG médicamenteuses a progressé en Auvergne comme en France métropolitaine (+ 59 % en Auvergne et + 48 % en France métropolitaine).

En 2012, la part d'IVG médicamenteuses est similaire dans les établissements publics et privés de la région contrairement à la France métropolitaine où les IVG médicamenteuses sont plus importantes dans les établissements publics que dans les établissements privés.

**Figure 5 - Part des IVG médicamenteuses en 2012 selon le type d'établissements**



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

### Une hospitalisation de moins de 12 heures pour plus de 9 IVG instrumentales sur 10

En 2012, 97,8 % des IVG instrumentales ont donné lieu à une hospitalisation de moins de 12 heures en Auvergne, 1,3 % à une hospitalisation entre 12 et 24 heures et 0,9 % à une hospitalisation de plus de 24 heures. La part d'IVG instrumentales ayant donné lieu à une hospitalisation d'une durée de 12 à 24 heures est un peu plus élevée en France métropolitaine (4,2 %), celles de moins de 12 heures se rencontrant dans 94,9 % des IVG instrumentales et celles de plus de 24 heures dans 0,9 % des cas.

La répartition concernant la durée d'hospitalisation suite à une IVG instrumentale semble similaire entre les établissements publics et privés. En 2012, 97,7 % des IVG instrumentales ont donné lieu à une hospitalisation de moins de 12 heures dans les établissements publics et 98,7 % dans les établissements privés de la région.

En 2012, la part d'IVG avec recours à l'anesthésie est plus importante dans la région qu'en France métropolitaine : en Auvergne, 58 % de l'ensemble des IVG ont été réalisées sous anesthésie, c'est-à-dire ont nécessité l'intervention de personnel spécialisé en anesthésie<sup>6</sup>. Ce pourcentage est plus important que celui enregistré en France métropolitaine où 36 % de l'ensemble des IVG ont nécessité l'intervention de personnels spécialisés en anesthésie.

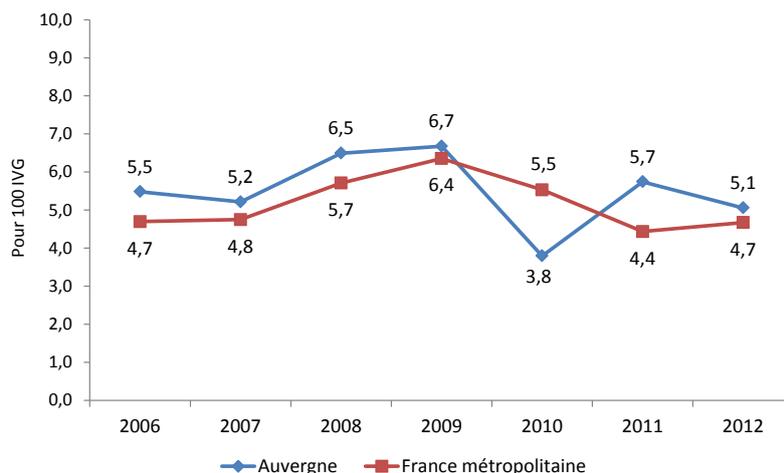
### Des IVG « tardives » réalisées dans les établissements publics

En 2012, 150 IVG soit 5,1 % des IVG ont été réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse dans la région : cette part est équivalente à celle enregistrée en France métropolitaine (4,7 %).

En Auvergne, comme sur le territoire national, la part d'IVG « tardives » a augmenté de 2006 à 2009. En Auvergne, cette part a ensuite fluctué, diminuant fortement en 2010 pour augmenter à nouveau en 2011 et baisser légèrement en 2012. En France métropolitaine, cette part a diminué progressivement entre 2009 et 2011 pour augmenter légèrement en 2012.

<sup>6</sup> Les IVG réalisées sous péridurales ou rachianesthésies qui réclament la présence de personnel spécialisé en anesthésie sont « sous anesthésie ». Les IVG sous anesthésie locale, ne nécessitant pas la présence de personnel spécialisé en anesthésie, ne sont pas à compter avec les IVG sous anesthésie.

Figure 6 - Part des IVG réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse de 2006 à 2012



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

En Auvergne, toutes les IVG pratiquées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse ont été effectuées dans un établissement public. En France métropolitaine, ce type d'établissement a réalisé 94 % des IVG « tardives » et 6 % ont été pratiquées dans un établissement privé.

### Un délai moyen de prise en charge moins long qu'en France métropolitaine

Le délai moyen de prise en charge renseigné dans la base SAE correspond au nombre de jours écoulés entre la date de la demande et la date de réalisation de l'IVG pour chaque patiente ayant fait une demande en octobre et non réorientée sur une autre structure. Ce délai est peu renseigné par les établissements de la région : seuls six établissements sur les quatorze pratiquant des IVG ont complété cette information.

Pour les établissements ayant répondu, en 2012 en Auvergne, 5,48 jours en moyenne s'écoulaient entre la date de la demande d'IVG et la date de réalisation. Ce délai est moins long que celui enregistré en France métropolitaine (8,12 jours).

Depuis 2007, le délai moyen de prise en charge a globalement diminué dans la région, passant de 7,01 jours à 5,48 jours d'attente.

### 11,96 ETP salariés intervenant pour les IVG en Auvergne

En 2012, 11,96 équivalents temps plein (ETP) salariés intervenant pour les IVG sont recensés dans les établissements de santé de la région.

Tableau 2 - ETP salariés intervenant pour les IVG dans les établissements d'Auvergne en 2012

	Médecin	Anesthésiste	Sage-femme	Aide-soignant	Infirmier	Psychologue	Assistant social	Autre
Établissements publics	3,21	1,50	2,60	0,51	1,81	0,86	0,71	0,41
Établissements privés	-	-	-	0,20	0,10	-	0,05	-

Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

En plus de ce personnel salarié, les établissements privés de la région font appel à 15 médecins (10 libéraux exclusifs et 5 non exclusifs), à 28 anesthésistes réanimateurs libéraux (27 libéraux exclusifs et 1 non exclusif) et à 1 ETP de psychologues non-salariés.

### Définitions

**IVG enregistrées :** Interruptions volontaires de grossesse comptabilisées à partir de l'établissement pratiquant l'IVG, quel que soit le lieu de domicile de la femme.

**IVG domiciliées :** Interruptions volontaires de grossesse comptabilisées à partir du domicile de la femme.

# Les IVG dans les départements

# Les IVG dans l'Allier

## 10,5 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2011

D'après la base SAE, dans le département de l'Allier, 717 IVG ont été pratiquées en 2012, soit un taux de recours de 10,9 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux de recours à une IVG est équivalent à celui enregistré en Auvergne (10,7 ‰).

En 2011, concernant les données domiciliées du PMSI, les femmes domiciliées dans l'Allier ont été concernées par 695 IVG, soit un taux de recours de 10,5 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département.

En 2011, 96 % des femmes domiciliées dans l'Allier et concernées par une IVG y ont eu recours dans le département, 2 % de ces femmes vont dans le Puy-de-Dôme et 2 % dans un autre département extérieur à la région Auvergne. Concernant les IVG pratiquées dans un établissement du département de l'Allier, 85 % viennent du département, 11 % d'un département limitrophe (dont 7 % du Puy-de-Dôme et 2 % de la Creuse) et 4 % d'un autre département.

Le taux de recours à une IVG a progressé dans l'Allier entre 2006 et 2007, puis s'est stabilisé entre 2008 et 2011.

**Tableau 3 - Nombre d'IVG dans l'Allier selon la SAE et le PMSI de 2010 à 2012**

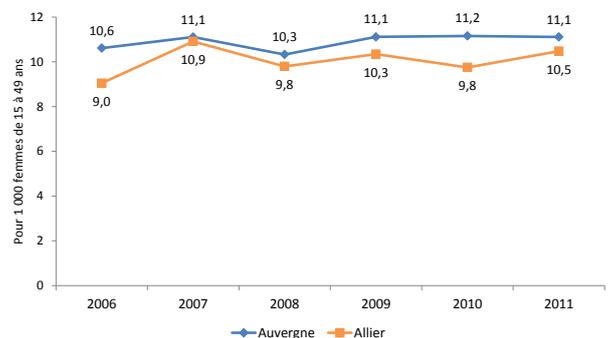
	2010	2011	2012
SAE (données enregistrées)	764	785	717
PMSI (données enregistrées)	745	779	nd
PMSI (données domiciliées)	653	695	nd

nd : données non disponibles

Sources : SAE-Base administrative, PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

**Figure 7 - Taux de recours à une IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans domiciliées dans l'Allier de 2006 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

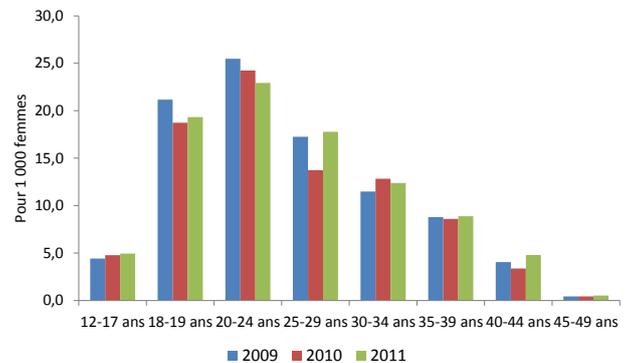
## Près d'un quart des IVG chez les 20 - 24 ans

En 2011, les femmes résidant dans l'Allier et ayant eu recours à une IVG sont, en moyenne, âgées de 27,5 ans. Un peu moins d'un quart de ces femmes sont âgées de 20 à 24 ans et plus de 20 % ont entre 25 à 29 ans. Dans près de 3 cas sur 10, ces femmes sont âgées de 30 à 39 ans.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, ce sont les femmes de 20-24 ans qui ont le plus recours à une IVG (22,9 ‰) en 2011, suivies des femmes de 18 ou 19 ans (19,3 ‰) et des femmes âgées entre 25 et 29 ans (17,8 ‰).

En 2011, 54 IVG, soit près de 8 %, ont été effectuées chez des femmes de moins de 18 ans : le taux de recours à une IVG chez les 12-17 ans est de 4,9 ‰. Ce taux est resté relativement stable depuis 2009 (4,4 IVG pour 1 000 femmes de 12 à 17 ans).

**Figure 8 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge dans l'Allier de 2009 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

\* Données domiciliées

## Des IVG majoritairement réalisées dans des établissements publics

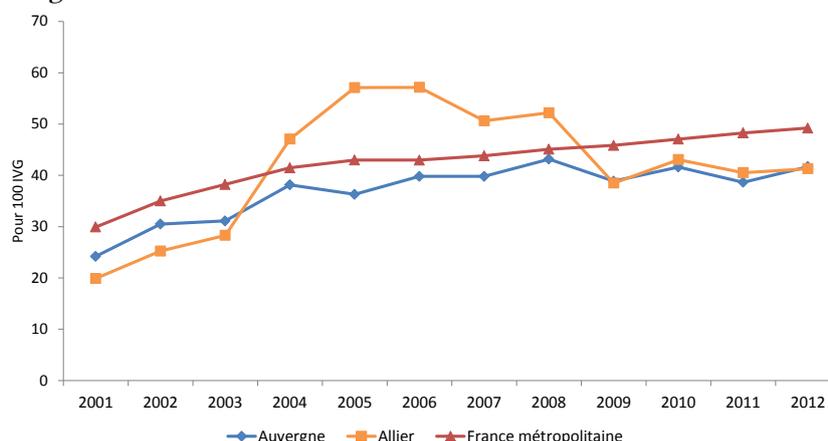
En 2012, cinq établissements ont pratiqué au moins une IVG dans l'Allier : trois sont des établissements publics et deux des établissements privés. Dans l'Allier, 94 % des IVG sont réalisées dans un établissement public et 6 % dans un établissement privé.

## Une part d'IVG médicamenteuses comparable à celle enregistrée en Auvergne

Dans l'Allier, plus de 40 % des IVG réalisées en 2012 étaient des IVG médicamenteuses (41,3 %). Cette part est comparable à celle enregistrée en Auvergne (41,7 %) et est plus faible que la part enregistrée en France métropolitaine (49,2 %).

Entre 2003 et 2006, le nombre d'IVG médicamenteuses a fortement progressé dans l'Allier, et ce notamment entre 2003 et 2004 (+ 43 %). Une forte baisse est ensuite survenue en 2009, passant de 52,2 % en 2008 à 38,5 % en 2009. La part des IVG médicamenteuses s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2012.

Figure 9 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2001 à 2012 dans l'Allier



Source : SAE-Base administrative  
\* Données enregistrées

Exploitation ORS Auvergne

## Une hospitalisation de moins de 12 heures pour plus de 9 IVG instrumentales sur 10

En 2012, 97,4 % des IVG instrumentales ont donné lieu à une hospitalisation de moins de 12 heures dans l'Allier, 2,1 % à une hospitalisation entre 12 et 24 heures et 0,5 % à une hospitalisation de plus de 24 heures. Cette répartition correspond à celle enregistrée en Auvergne.

Une différence existe concernant la durée d'hospitalisation suite à une IVG instrumentale entre les établissements publics et privés. En 2012, les établissements privés du département n'ont enregistré que des hospitalisations de moins de 12 heures pour une IVG instrumentale. Dans les établissements publics, 97,1 % des IVG instrumentales ont duré moins de 12 heures, 2,4 % entre 12 et 24 heures et 0,5 % plus de 24 heures.

En 2012, dans l'Allier comme en Auvergne, 57 % des IVG ont nécessité l'intervention de personnels spécialisés en anesthésie.

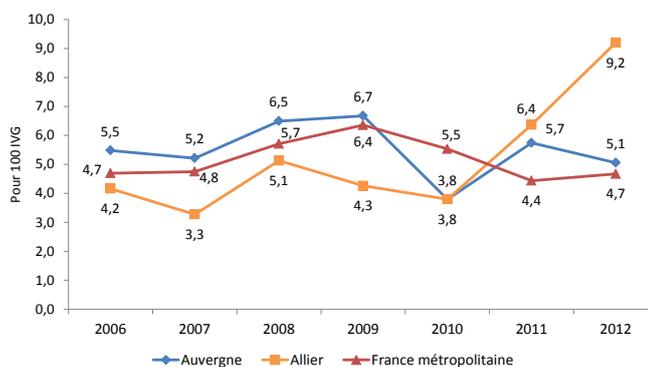
## Une part d'IVG « tardives » plus importante qu'en Auvergne en 2012

En 2012, 66 IVG soit 9,2 % des IVG ont été réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse dans l'Allier : cette part est plus importante que celle enregistrée dans la région (5,1 %) ou en France métropolitaine (4,7 %).

La part d'IVG « tardives » est restée relativement stable entre 2006 et 2010 dans l'Allier puis a fortement augmenté en 2011 et 2012.

Toutes les IVG « tardives » ont été effectuées dans les établissements publics du département.

Figure 10 - Part des IVG réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse de 2006 à 2012 dans l'Allier



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

### Un délai moyen de prise en charge non renseigné

Le délai moyen de prise en charge<sup>7</sup> n'a été renseigné que par deux établissements de santé du département sur cinq dans la base SAE. Le délai de prise en charge dans ces établissements était en moyenne de 6,59 jours.

### 3,35 ETP salariés intervenant pour les IVG dans l'Allier en 2012

Deux établissements de santé du département n'ont pas renseigné le nombre de personnels intervenant pour les IVG. Pour les trois autres établissements du département ayant répondu, en 2012, 3,35 équivalents temps plein (ETP) salariés intervenant pour les IVG sont recensés.

*Tableau 4 - ETP salariés intervenant pour les IVG dans les établissements de l'Allier en 2012*

	Médecin	Anesthésiste	Sage-femme	Aide-soignant	Infirmier	Psychologue	Assistant social	Autre
Établissements publics	0,90	0,50	0,50	0,50	-	0,20	0,20	0,20
Établissements privés	-	-	-	0,20	0,10	-	0,05	-

Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

En plus de ce personnel salarié, les établissements privés du département font appel à 4 médecins libéraux non exclusifs, à 7 anesthésistes réanimateurs libéraux (6 exclusifs et 1 non exclusif) et à un ETP non salarié de psychologues.

<sup>7</sup> Pour chaque patiente ayant fait une demande en octobre et non réorientée sur une autre structure, le délai moyen de prise en charge correspond au nombre de jours écoulés entre la date de la demande (première date d'appel de l'établissement) et la date de réalisation de l'IVG, même si l'IVG elle-même est réalisée en novembre.

# Les IVG dans le Cantal

## 10,5 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2011

D'après la base SAE, 298 IVG ont été pratiquées par les établissements de santé du département du Cantal en 2012, soit un taux de recours de 10,8 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux de recours à une IVG est équivalent à celui enregistré en Auvergne (10,7 ‰).

En 2011, concernant les données domiciliées du PMSI, les femmes domiciliées dans le Cantal ont été concernées par 294 IVG, soit un taux de recours de 10,5 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département.

En 2011, 86 % des femmes domiciliées dans le Cantal et concernées par une IVG y ont eu recours dans le département, 5 % de ces femmes vont en Corrèze, 3 % dans le Puy-de-Dôme, 3 % dans l'Aveyron et 3 % dans un autre département. Concernent les IVG pratiquées dans un établissement du département du Cantal, 88 % viennent du département, 11 % d'un département limitrophe (dont 5 % de la Lozère et 2 % de l'Aveyron) et 1 % d'un autre département.

Entre 2006 et 2008, le taux de recours à une IVG est resté relativement stable (entre 7 et 8 ‰) dans le Cantal. Ce taux de recours a ensuite fortement augmenté entre 2008 et 2009, passant de 7,6 ‰ en 2008 à 11,1 ‰ en 2009. Depuis 2009, une légère baisse est enregistrée (10,5 ‰ en 2011).

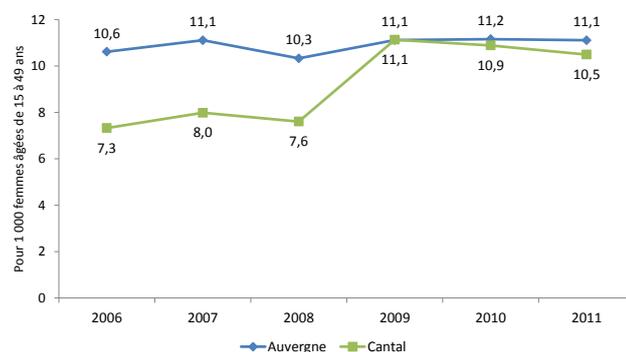
**Tableau 5 - Nombre d'IVG dans le Cantal selon la SAE et le PMSI de 2010 à 2012**

	2010	2011	2012
SAE (données enregistrées)	326	296	298
PMSI (données enregistrées)	326	288	nd
PMSI (données domiciliées)	311	294	nd

nd : données non disponibles

Sources : SAE-Base administrative, PMSI, Insee Exploitation ORS Auvergne

**Figure 11 - Taux de recours à une IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans domiciliées dans le Cantal de 2006 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

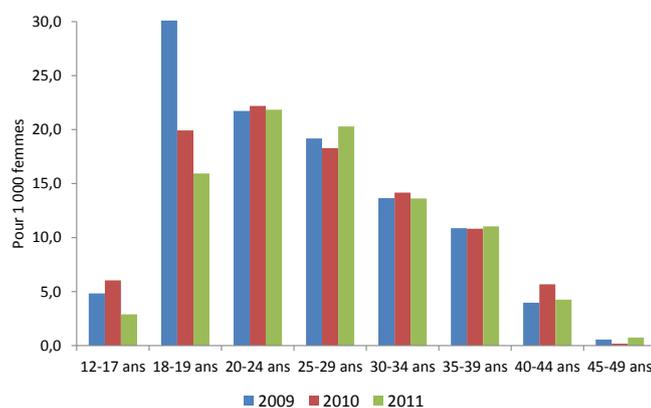
## Des femmes en moyenne âgées de 29 ans

En 2011, les femmes résidant dans le Cantal et ayant eu recours à une IVG sont, en moyenne, âgées de 28,8 ans. Un peu moins d'un quart sont des femmes âgées de 25 à 29 ans et plus de 20 % ont entre 20 et 24 ans. Dans plus d'un tiers des cas, ces femmes sont âgées de 30 à 39 ans.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, ce sont les femmes de 20-24 ans et de 25-29 ans qui ont le plus recours à une IVG (respectivement 21,8 ‰ et 20,3 ‰) en 2011, suivies des femmes de 18 ou 19 ans (15,9 ‰) et des femmes âgées entre 30 et 34 ans (13,6 ‰).

En 2011, 12 IVG soit près de 4 % ont été réalisées chez des femmes de moins de 18 ans : le taux de recours à une IVG chez les 12-17 ans est de 2,9 ‰. Ce taux a diminué depuis 2010 (6,0 IVG pour 1 000 femmes de 12 à 17 ans).

**Figure 12 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge dans le Cantal de 2009 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

\* Données domiciliées

Exploitation ORS Auvergne

## Des IVG majoritairement réalisées dans des établissements publics

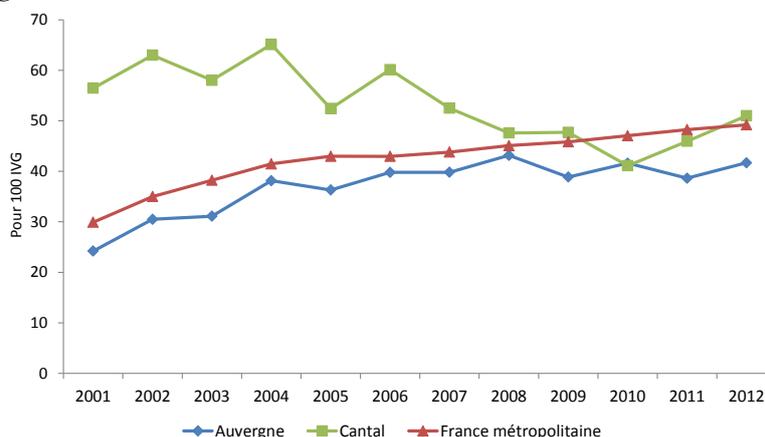
En 2012, trois établissements ont pratiqué au moins une IVG dans le Cantal : deux sont des établissements publics et un est un établissement privé. Dans le Cantal, 94 % des IVG sont réalisées dans un établissement public et 6 % dans un établissement privé.

## Une part d'IVG médicamenteuses plus importante qu'en Auvergne

Dans le Cantal, 51,0 % des IVG réalisées en 2012 étaient des IVG médicamenteuses. Cette part est plus importante que celle enregistrée en Auvergne (41,7 %) et est comparable à celle constatée en France métropolitaine (49,2 %).

Le Cantal est le seul département de la région à ne pas avoir connu une progression du nombre d'IVG médicamenteuses depuis 2001 : même si cette part a beaucoup varié depuis 2001, une tendance à la baisse est remarquée dans ce département.

Figure 13 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2001 à 2012 dans le Cantal



Source : SAE-Base administrative  
\*Données enregistrées

Exploitation ORS Auvergne

## Une hospitalisation de moins de 12 heures pour plus de 9 IVG instrumentales sur 10

En 2012, 93,2 % des IVG instrumentales ont donné lieu à une hospitalisation de moins de 12 heures dans le Cantal, 4,8 % à une hospitalisation entre 12 et 24 heures et 2,1 % à une hospitalisation de plus de 24 heures. Le département compte plus d'hospitalisations de plus de 12 heures pour une IVG instrumentale (6,8 %) que la région (2,2 % des IVG instrumentales).

Une différence existe concernant la durée d'hospitalisation suite à une IVG instrumentale entre les établissements publics et privés. En 2012, les établissements privés du département n'ont enregistré que des hospitalisations de moins de 12 heures pour une IVG instrumentale. Dans les établissements publics, 93,0 % des IVG instrumentales ont duré moins de 12 heures, 4,9 % entre 12 et 24 heures et 2,1 % plus de 24 heures.

En 2012, dans le département du Cantal, 52 % de l'ensemble des IVG ont été réalisées sous anesthésie : cette part est moins importante que celle enregistrée en Auvergne (58 % de l'ensemble des IVG).

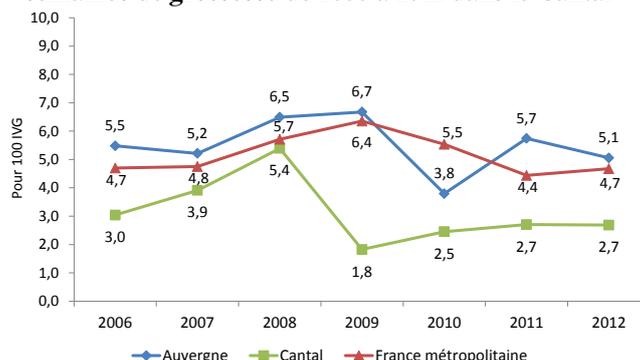
## Une part d'IVG « tardives » moins importante qu'en Auvergne

En 2012, 8 IVG soit 2,7 % des IVG ont été réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse dans le Cantal : cette part est moins importante que celle enregistrée dans la région (5,1 %).

Comme dans la région, la part d'IVG « tardives » a augmenté entre 2006 et 2008, puis a fortement diminué en 2009 pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2012.

Toutes les IVG « tardives » ont été effectuées dans les établissements publics du département.

Figure 14 - Part des IVG réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse de 2006 à 2012 dans le Cantal



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

## Un délai moyen de prise en charge moins long qu'en Auvergne

Le délai moyen de prise en charge<sup>8</sup> n'a été renseigné que par deux établissements du département dans la base SAE. En moyenne, le délai de prise en charge dans ces établissements était de 3,71 jours.

## 2,0 ETP salariés intervenant pour les IVG dans le Cantal

En 2012, les trois établissements du département pratiquant des IVG comptent 2,00 équivalents temps plein (ETP) salariés intervenant pour les IVG.

*Tableau 6 - ETP salariés intervenant pour les IVG dans les établissements du Cantal en 2012*

	Médecin	Anesthésiste	Sage-femme	Aide-soignant	Infirmier	Psychologue	Assistant social	Autre
Établissements publics	0,60	0,10	1,25	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Établissements privés	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

L'établissement privé du département fait appel à 2 médecins libéraux (un exclusif et un non exclusif) et à 7 anesthésistes réanimateurs libéraux.

<sup>8</sup> Pour chaque patiente ayant fait une demande en octobre et non réorientée sur une autre structure, le délai moyen de prise en charge correspond au nombre de jours écoulés entre la date de la demande (première date d'appel de l'établissement) et la date de réalisation de l'IVG, même si l'IVG elle-même est réalisée en novembre.

# Les IVG en Haute-Loire

## 9,9 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2011

D'après la base SAE, le département de la Haute-Loire enregistre un taux de recours à une IVG moins important que la région, avec 300 IVG pratiquées en 2012 dans les établissements de santé du département, soit un taux de recours de 6,7 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (10,7 ‰ en Auvergne et 12,5 ‰ en France métropolitaine).

En 2011, concernant les données domiciliées du PMSI, le taux de recours est inférieur à celui recensé dans la région : les femmes domiciliées en Haute-Loire ont été concernées par 443 IVG en 2011, soit un taux de recours de 9,9 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département (11,1 ‰ en Auvergne).

La différence constatée entre les données enregistrées et domiciliées peut s'expliquer par le fait que, en 2011, seules 57 % des femmes domiciliées en Haute-Loire et concernées par une IVG y ont recours dans le département : 25 % de ces femmes vont dans la Loire et 15 % dans le Puy-de-Dôme. Concernant les IVG pratiquées dans les établissements de Haute-Loire, 91 % concernent des femmes domiciliées dans le département, 7 % viennent d'un département limitrophe (dont 3 % de la Lozère et 3 % du Puy-de-Dôme) et 2 % d'un autre département.

Le taux de recours à une IVG chez les femmes domiciliées en Haute-Loire a légèrement diminué entre 2009 et 2011 (11,1 ‰ en 2009 et 9,9 ‰ en 2011).

**Tableau 7 - Nombre d'IVG en Haute-Loire selon la SAE et le PMSI de 2010 à 2012**

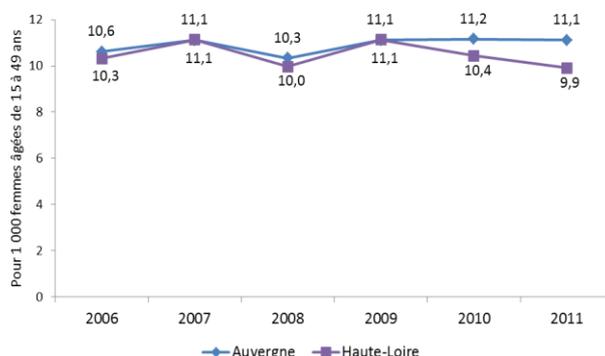
	2010	2011	2012
SAE (données enregistrées)	298	285	300
PMSI (données enregistrées)	292	278	nd
PMSI (données domiciliées)	469	443	nd

nd : Données non disponibles

Sources : SAE-Base administrative, PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

**Figure 15 - Taux de recours à une IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans domiciliées en Haute-Loire de 2006 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

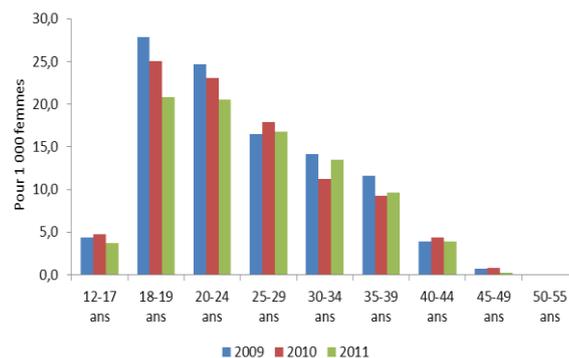
## Deux IVG sur dix concernent les 20-24 ans

En 2011, les femmes résidant en Haute-Loire et ayant eu recours à une IVG sont, en moyenne, âgées de 27,9 ans. Un peu plus de 20 % de ces femmes sont âgées de 20 à 24 ans, 20 % sont âgées de 25 à 29 ans et un peu plus d'un tiers ont entre 30 et 39 ans.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, contrairement aux autres départements de la région, ce sont les femmes âgées de 18-19 ans qui ont le plus recours à une IVG dans ce département en 2011 (20,8 ‰), suivies des femmes de 20 à 24 ans (20,5 ‰) et des femmes âgées entre 25 et 29 ans (16,8 ‰).

En 2011, 29 IVG, soit près de 7 %, ont été réalisées chez des femmes de moins de 18 ans : en 2011, le taux de recours à une IVG chez les 12-17 ans est de 3,7 ‰ dans le département. Ce taux de recours est passé de 4,3 ‰ en 2009 à 3,7 ‰ en 2011.

**Figure 16 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge en Haute-Loire de 2009 à 2011**



Sources : PMSI, Insee, RP  
\*Données domiciliées

Exploitation ORS Auvergne

## Un seul établissement public pratiquant des IVG en Haute-Loire

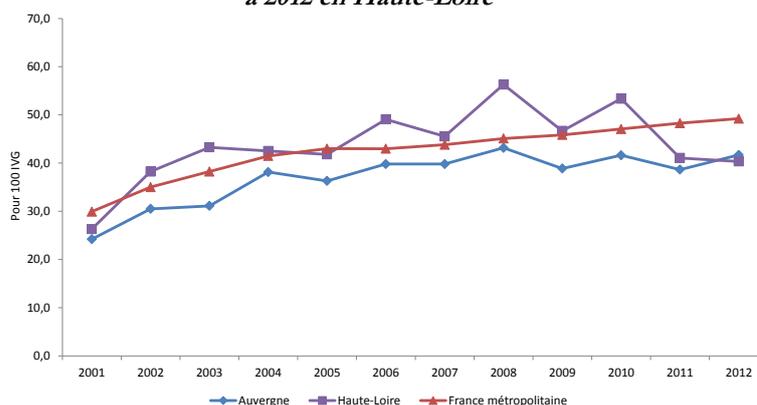
En 2012, toutes les IVG pratiquées dans le département de la Haute-Loire ont été effectuées au centre hospitalier du Puy-en-Velay.

## Une part d'IVG médicamenteuses comparable à celle enregistrée en Auvergne

En Haute-Loire, 40,3 % des IVG réalisées en 2012 étaient des IVG médicamenteuses. Cette part est comparable à celle enregistrée en Auvergne (41,7 %) mais plus faible que celle enregistrée en France métropolitaine (49,2 %).

Comme en France métropolitaine et en Auvergne, la part des IVG médicamenteuses pratiquées en Haute-Loire a largement progressé depuis 2001, même si elle tend à diminuer depuis 2010 : cette part est passée de 26,3 % en 2001 à 53,4 % en 2010. Elle a ensuite diminué jusqu'à atteindre 40,3 % des IVG en 2012.

Figure 17 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2001 à 2012 en Haute-Loire



Source : SAE-Base administrative  
\*Données enregistrées

Exploitation ORS Auvergne

## Une hospitalisation de moins de 12 heures dans plus de 9 IVG instrumentales sur 10

En 2012, 96 % des IVG instrumentales pratiquées en Haute-Loire ont donné lieu à une hospitalisation de moins de 12 heures et 4 % ont donné lieu à une hospitalisation de plus de 24 heures.

En 2012, dans le département de la Haute-Loire, 57 % de l'ensemble des IVG ont été réalisées sous anesthésie : cette part est équivalente à celle enregistrée en Auvergne (58 % de l'ensemble des IVG).

## Aucune IVG « tardive » signalée en Haute-Loire en 2012

Depuis 2009, aucune IVG pratiquée les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse n'a été signalée en Haute-Loire. Il est difficile de savoir si cela résulte d'une absence réelle d'IVG tardive ou d'un défaut de déclaration des établissements dans l'enquête SAE.

## Un délai moyen de prise en charge non renseigné

Le délai moyen de prise en charge<sup>9</sup> des IVG n'a pas été renseigné en Haute-Loire.

## 0,40 ETP salariés intervenant pour les IVG dans la Haute-Loire

En 2012, le personnel mis à disposition pour la pratique des IVG correspond à 0,40 équivalent temps plein (ETP) salarié intervenant pour les IVG : 0,20 ETP de médecin et 0,20 ETP de sage-femme.

Tableau 8 - ETP salariés intervenant pour les IVG dans les établissements de Haute-Loire en 2012

	Médecin	Anesthésiste	Sage-femme	Aide-soignant	Infirmier	Psychologue	Assistant social	Autre
Établissements publics	0,20	-	0,20	-	-	-	-	-
Établissements privés	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

<sup>9</sup> Pour chaque patiente ayant fait une demande en octobre et non réorientée sur une autre structure, le délai moyen de prise en charge correspond au nombre de jours écoulés entre la date de la demande (première date d'appel de l'établissement) et la date de réalisation de l'IVG, même si l'IVG elle-même est réalisée en novembre.

# Les IVG dans le Puy-de-Dôme

## 11,9 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2011

D'après la base SAE, 1 652 IVG ont été pratiquées dans les établissements de santé du département du Puy-de-Dôme en 2012, soit un taux de recours de 11,8 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux de recours à une IVG est plus important que celui enregistré en Auvergne (10,7 ‰) mais plus faible que celui enregistré en France métropolitaine (12,5 ‰).

D'après le PMSI, les femmes domiciliées dans le Puy-de-Dôme ont été concernées par 1 677 IVG en 2011, soit un taux de recours de 11,9 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département. Ce sont les femmes domiciliées dans le Puy-de-Dôme qui enregistrent le taux de recours à une IVG le plus important par rapport aux autres départements de la région.

En 2011, 93 % des IVG pratiquées dans le Puy-de-Dôme concernent des femmes domiciliées dans le département, 5 % viennent d'un département limitrophe (dont 4 % de la Haute-Loire) et 2 % d'un autre département. 95 % des femmes domiciliées dans le Puy-de-Dôme et concernées par une IVG y ont recours dans un établissement du département, 4 % vont dans un département limitrophe (dont 3 % dans l'Allier) et 1 % va dans un autre département.

Comme en Auvergne, depuis 2006, le taux de recours à une IVG est resté relativement stable dans le Puy-de-Dôme. Ce taux de recours est supérieur à celui de la région depuis 2006.

**Tableau 9 - Nombre d'IVG dans le Puy-de-Dôme selon la SAE et le PMSI de 2010 à 2012**

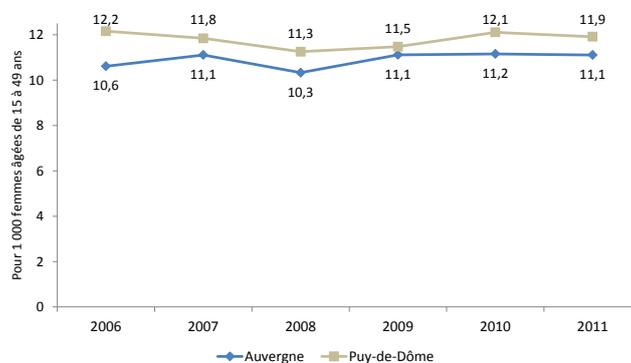
	2010	2011	2012
SAE (données enregistrées)	1 747	1 716	1 652
PMSI (données enregistrées)	1 746	1 710	nd
PMSI (données domiciliées)	1 713	1 677	nd

nd : données non disponibles

Sources : SAE-Base administrative, PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

**Figure 18 - Taux de recours à une IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans domiciliées dans le Puy-de-Dôme de 2006 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

Exploitation ORS Auvergne

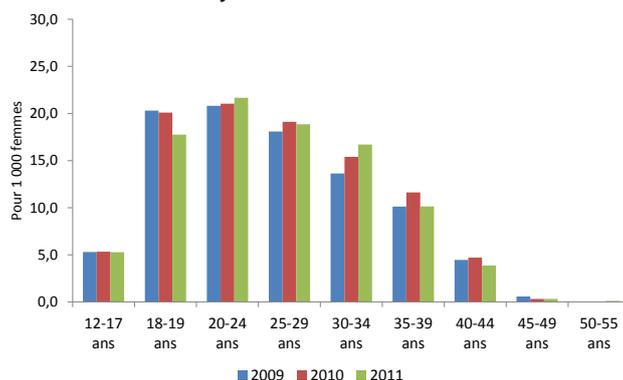
## Plus d'un quart des IVG chez les 20-24 ans

En 2011, les femmes résidant dans le Puy-de-Dôme et ayant eu recours à une IVG sont, en moyenne, âgées de 27,1 ans. Plus d'un quart de ces femmes sont âgées de 20 à 24 ans, 21 % sont âgées de 25 à 29 ans et 18 % ont entre 30 à 34 ans.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, en 2011, le taux de recours à une IVG est le plus élevé chez les femmes âgées de 20 à 24 ans (21,7 ‰), suivies des femmes de 25-29 ans (18,9 ‰) puis des 18-19 ans (17,7 ‰).

En 2011, 106 IVG, soit plus de 6 %, ont été réalisées chez des femmes de moins de 18 ans : le taux de recours à une IVG chez les 12-17 ans est de 5,3 ‰. Ce taux est resté stable depuis 2009 dans le Puy-de-Dôme dans cette population.

**Figure 19 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge dans le Puy-de-Dôme de 2009 à 2011**



Sources : PMSI, Insee

\*Données domiciliées

Exploitation ORS Auvergne

## Des IVG majoritairement réalisées dans des établissements publics

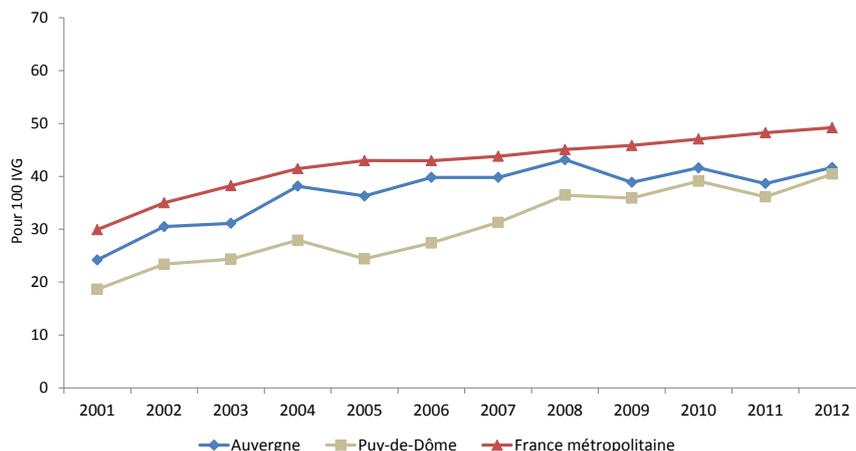
En 2012, cinq établissements ont pratiqué au moins une IVG dans le Puy-de-Dôme : quatre sont des établissements publics et un est un établissement privé. Dans le Puy-de-Dôme, 87 % des IVG sont réalisées dans un établissement public et 13 % dans un établissement privé.

## Une part d'IVG médicamenteuses comparable à celle enregistrée en Auvergne en 2012

Dans le Puy-de-Dôme, 40,4 % des IVG réalisées en 2012 étaient des IVG médicamenteuses. Cette part est comparable à celle enregistrée en Auvergne (41,7 %) mais est inférieure à la part d'IVG médicamenteuses constatée en France métropolitaine (49,2 %).

Comme dans la région ou sur le territoire métropolitain, dans le département du Puy-de-Dôme, la part des IVG médicamenteuses parmi le nombre total d'IVG a fortement progressé depuis 2001. Cette part est passée de 18,6 % en 2001 à 40,4 % en 2012.

Figure 20 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2001 à 2012 dans le Puy-de-Dôme



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

\* Données enregistrées

## Plus de 9 hospitalisations sur 10 de moins de 12 heures pour une IVG instrumentale

En 2012, 99,1 % des IVG instrumentales ont donné lieu à une hospitalisation de moins de 12 heures dans le Puy-de-Dôme, 0,7 % à une hospitalisation entre 12 et 24 heures et 0,2 % à une hospitalisation de plus de 24 heures. Le département du Puy-de-Dôme enregistre la part d'hospitalisations de moins de 12 heures la plus importante par rapport aux départements de la région.

La durée d'hospitalisation paraît similaire entre les établissements publics et les établissements privés du département.

En 2012, le Puy-de-Dôme est le département de la région qui a enregistré le plus d'IVG sous anesthésie (60 % de l'ensemble des IVG).

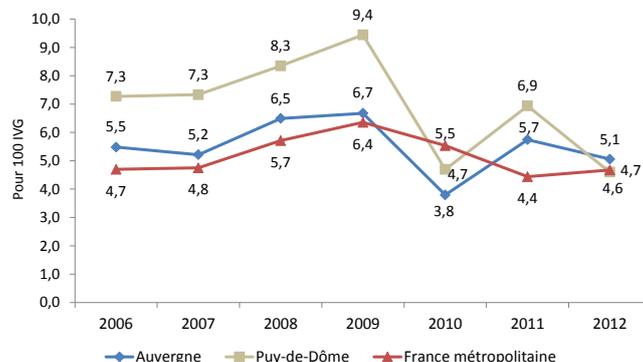
## Une part d'IVG « tardives » comparable à celle enregistrée en Auvergne en 2012

En 2012, 76 IVG, soit 4,6 % des IVG, ont été réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse dans les établissements de santé du Puy-de-Dôme : cette part est comparable à celle enregistrée dans la région (5,1 %) ou en France métropolitaine (4,7 %).

Comme dans la région, la part d'IVG « tardives » a augmenté de 2006 à 2009 dans le Puy-de-Dôme. Cette part a ensuite fluctué, diminuant fortement en 2010 pour augmenter à nouveau en 2011 et baisser en 2012.

Seuls les établissements publics du département ont signalé avoir pratiqué des IVG « tardives ».

Figure 21 - Part des IVG réalisées les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> semaines de grossesse de 2006 à 2012 dans le Puy-de-Dôme



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

## Un délai moyen de prise en charge équivalent à celui enregistré en Auvergne

Le délai moyen de prise en charge<sup>10</sup> a été renseigné pour deux établissements sur cinq dans le département du Puy-de-Dôme. En moyenne, le délai de prise en charge dans ces établissements était de 5,48 jours.

## 6,21 ETP salariés intervenant pour les IVG dans le Puy-de-Dôme

En 2012, les cinq établissements du département pratiquant des IVG ayant répondu comptent 6,21 équivalents temps plein (ETP) salariés intervenant pour les IVG.

*Tableau 10 - ETP salariés intervenant pour les IVG dans les établissements du Puy-de-Dôme en 2012*

	Médecin	Anesthésiste	Sage-femme	Aide-soignant	Infirmier	Psychologue	Assistant social	Autre
Établissements publics	1,51	0,90	0,65	-	1,80	0,65	0,50	0,20
Établissements privés	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

En plus de ce personnel salarié, l'établissement privé du département fait appel à 9 médecins et à 14 anesthésistes réanimateurs libéraux.

<sup>10</sup> Pour chaque patiente ayant fait une demande en octobre et non réorientée sur une autre structure, le délai moyen de prise en charge correspond au nombre de jours écoulés entre la date de la demande (première date d'appel de l'établissement) et la date de réalisation de l'IVG, même si l'IVG elle-même est réalisée en novembre.

## Conclusion

Cette étude permet de caractériser le recours aux interruptions volontaires de grossesse dans la région Auvergne. Elle met en évidence plusieurs résultats :

- concernant l'activité des établissements de santé (données enregistrées) :
  - le taux de recours à une IVG, en 2012, est plus faible en Auvergne qu'en France métropolitaine ;
  - près de neuf IVG sur dix sont pratiquées dans un établissement public, ce qui diffère légèrement de la part d'IVG réalisées dans un établissement public en France métropolitaine (80 %) ;
  - les IVG médicamenteuses représentent 42 % des IVG pratiquées dans la région. Même si elle a progressé depuis 2001, cette part d'IVG médicamenteuses pratiquées dans la région reste inférieure à celle enregistrée en France métropolitaine ;
  - dans la région, la part des IVG tardives a beaucoup varié depuis 2006 et ces IVG sont toutes réalisées dans des établissements publics. Comme le souligne le rapport de l'Igas<sup>11</sup>, la prise en charge des IVG tardives nécessite une implication particulière et une formation adaptée de la part des équipes médicales et ne sont donc pas prises en charge dans tous les établissements ;
  - même si la qualité de remplissage n'est pas homogène, les délais moyens de prise en charge<sup>12</sup> dans la région semblent moins longs qu'en France métropolitaine. Avec un délai moyen de 5,5 jours, les établissements de la région sont proches des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) qui fixent à 5 jours le délai maximum entre la demande d'IVG et la réalisation de l'intervention.
  
- concernant les femmes domiciliées en Auvergne :
  - depuis 2006, le taux de recours à une IVG est resté relativement stable en Auvergne : il est passé de 10,6 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées en Auvergne en 2006 à 11,1 ‰ en 2011. Cette stabilité est également remarquée chez les mineures entre 2009 et 2011 ;
  - plus de neuf IVG sur dix ayant concerné les femmes domiciliées en Auvergne ont été pratiquées dans la région ;
  - les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans sont les plus concernées par l'IVG, avec un taux de recours qui représente près du double du taux moyen.

---

<sup>11</sup> Aubin C, Jourdain Menninger D, Chambaud L. *Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001*. Igas, octobre 2009.

<sup>12</sup> Pour chaque patiente ayant fait une demande en octobre et non réorientée sur une autre structure, le délai moyen de prise en charge correspond au nombre de jours écoulés entre la date de la demande (première date d'appel de l'établissement) et la date de réalisation de l'IVG, même si l'IVG elle-même est réalisée en novembre.